



# RAPPORT D'ARBITRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE



Niveau :  MASC  FEM  Prereg  Exc  Hon  Coupe  +15F  +16M  Autre

Rencontre : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Arbitre(s) : \_\_\_\_\_ / C

Lors de la rencontre, à la \_\_\_\_\_ minute de la \_\_\_\_\_ mi-temps,

Le joueur : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_  a été disqualifié directement  
Licence No : \_\_\_\_\_  a été expulsé

L'officiel : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_  a été disqualifié  
Licence No : \_\_\_\_\_

## DETAIL DES REGLES CONCERNEES

**Disqualification** : Règles :  8:5a  8:5b  8:5c  8:5d  8:5e

Règle 8:6 et interprétation :  6.a  6.b  6.c  6.d  6.f  6.g

Règle 8:7 - Règles  16:6b  16:6c  16:6d  16:6e

**Expulsion** : Règles :  8:7 +  6:9 et interprétation  6<sup>e</sup>

**ATTENTION** : les mêmes numéros de règles doivent être cochés au recto comme au verso

## RAPPORT ECRIT

Fait à :

Date :

*Signature arbitre 1*

*Signature arbitre 2*



## RAPPORT D'ARBITRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE



### DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INCIDENT

**RAPPEL :** Règle 16.8 dernier alinéa : seules les disqualifications motivées pour voies de fait (règles 16.6d et 6e) ou comportement antisportif grossier d'un joueur ou d'un officiel d'équipe (règle 16.6c et interprétation n°6 a-d ou g) seront suivies d'un rapport **obligatoire**.

**Le rapport écrit doit être un descriptif précis des faits sans aucune forme de jugement.**

**Règle 8.5 + commentaire + règles 16.6 b-c-d-e :** Un joueur qui attaque le joueur adverse d'une manière présentant un **risque pour l'intégrité physique** de ce dernier doit être disqualifié, en particulier lorsqu'il :

- 8.5a)** frappe ou arrache le bras tireur d'un joueur en action de tir ou de passe, depuis le côté ou l'arrière
- 8.5b)** exécute une action de manière à toucher le joueur adverse à la tête ou au cou.
- 8.5c)** touche intentionnellement le joueur adverse au corps avec le pied, le genou ou d'une
- 8.5d)** pousse un joueur adverse en train de courir ou de sauter ou l'attaque de telle manière
- 8.5e)** touche un défenseur ou un gardien de but à la tête lors d'un jet franc effectué comme tir direct au but, à condition que ce défenseur ne bouge pas. Il en va de même lorsqu'il touche le gardien à la tête lors d'un jet de 7m, à condition que ce gardien ne bouge pas.

**Règle 8.6 :** Tout **comportement antisportif grossier** (pendant le temps de jeu-défini en 16.13) par un joueur ou un officiel d'équipe sur ou en dehors de l'aire de jeu, doit être sanctionné par une disqualification en particulier lorsque :  
**Interprétation n° :**

- 6a)** un joueur injurie une autre personne (arbitre, délégué, secrétaire, chronométrateur, officiel, joueur, etc..).
- 6b)** un joueur lance ou repousse ostensiblement le ballon du pied après une décision de l'arbitre.
- 6c)** comportement du gardien de but qui montre clairement son intention de ne pas arrêter un jet de 7m.
- 6d)** réaction de revanche après avoir subi une irrégularité (riposter par un coup dans une action de réflexe).
- 6f)** Anéantissement d'une OMB par la pénétration sur l'aire de jeu, d'un officiel ou d'un joueur supplémentaire.
- 6g)** Au cours de la dernière minute de jeu, un joueur utilise des méthodes décrites en 8.5et 8.6.
- Règle 8.7 :** Voie de fait d'un joueur en dehors du temps de jeu (16.13).
- Règle 16.6b :** Irrégularité présentant un risque pour l'intégrité physique de l'équipe adverse.
- 16.6d)** Voie de fait d'un joueur en dehors du temps de jeu réglementaire (avant le match ou pendant le déroulement d'une épreuve décisive - 8.7 ; 16.14b).
- 16.6e)** Voie de fait d'un officiel.

### MOTIF DE L'EXPULSION

**Règle 8.7 + règle 16.9 :**

**Un joueur qui commet une voie de fait pendant le temps de jeu (défini en 16.13), doit être expulsé.**

- Interprétation 6e)** un joueur lance intentionnellement le ballon sur un joueur adverse pendant une interruption de jeu (si cela est fait avec force et depuis une courte distance, il est plus approprié de le considérer comme une voie de fait).
- Un joueur qui commet une attaque physique, violente et intentionnelle contre le corps d'une autre personne (joueur, arbitre, chronométrateur/secrétaire, officiel d'équipe, délégué, spectateur, etc ...).
- Un joueur crache et atteint une autre personne (arbitre, délégué, secrétaire, chronométrateur, officiel, joueur, etc ...).